

AVIS PUBLIC - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Lors de la séance du conseil municipal qui aura lieu le 8 juillet 2025 à 20 h, au 1, rue Saint-Jacques Nord, à Causapscal, le conseil municipal entendra toute personne intéressée à formuler des commentaires sur la demande de dérogation mineure suivante :

Immeuble sis au 75, rue Blanchard

La demande de dérogation mineure concerne le lot 4 810 209 du Cadastre du Québec et le matricule 2557-65-6998.

Cette demande a pour objet d'autoriser une implantation dérogatoire d'un bâtiment accessoire isolé existant, dont le coin arrière droit est situé à une distance de 1,10 mètre de la ligne arrière du terrain, alors que la réglementation municipale (Règlement de zonage 74-2002) exige une distance minimale de 1,20 mètre.

Après avoir entendu les personnes intéressées, le conseil municipal statuera sur cette demande.

Donné à Causapscal, ce 6 juin 2025.

Anne Gobeil, Directrice générale et greffière

ENTRETIEN DES ÉGOUT \$\$\$

Portez attention aux matières à disposer dans les égouts sanitaires. Des bouchons de lingettes humides, de cotons tiges et de guenilles ont obstrué les conduites d'égout dernièrement, ce qui nous a forcé à intervenir avec un nettoyage haute pression des conduits qui a causé des débordements dans plusieurs maisons.

Pour faire face à cette problématique, la municipalité doit engager une firme spécialisée pour faire effectuer un lavage complet des stations, et décontaminer le tout, ce qui est très coûteux à long terme pour les contribuables.

Voici une liste de déchets communs qui se retrouvent dans les égouts et qui **NE DOIVENT PAS** être disposés dans les toilettes : **Lingettes humides - Coton-tige - Produits de latex - Médicaments - Guenilles - Matières grasses et huiles - Tampons et Serviettes hygiéniques**

Hormis l'urine, les selles et le papier toilette, la toilette n'a pas la vocation de recevoir d'autres déchets. Les canalisations et les stations d'épuration ne sont pas conçues pour traiter tous les déchets que nous venons de citer et dont la liste n'est pas exhaustive. Il convient de respecter les consignes de tri et de jeter ces déchets dans des poubelles adaptées.

Ramassage des bacs après la collecte des matières résiduelles (déchets, récupérations, compost)



Nous rappelons à tous les résidents l'importance de ramasser leur bac dès que la collecte des déchets (vidanges) est terminée.

 Pourquoi c'est important ?

- Propreté : Un bac vide laissé sur le trottoir peut s'envoler, renverser des déchets ou attirer les animaux.
- Sécurité : Les bacs encombrant les trottoirs et nuisent à la circulation des piétons, notamment des personnes à mobilité réduite ou avec des poussettes.
- Civisme : Ramener son bac rapidement, c'est faire preuve de respect envers le voisinage.

Si l'un de vos bacs est oublié, s'il est brisé ou que vous rencontrez un problème avec la collecte, vous devez maintenant appeler au 1-800-631-2924

AFFICHAGE DE POSTE – ADJOINTE ADMINISTRATIVE (RESPONSABLE DE L'ACCUEIL)

Direction : Direction générale
Lieu de travail : Hôtel de Ville
Entrée en fonction : Dès que possible
Statut : Employée régulière
Taux horaire : Selon la convention collective en vigueur

DESCRIPTION DU POSTE :

Sous la supervision de la direction générale, l'adjointe administrative est responsable de l'accueil à l'Hôtel de Ville et assure un soutien administratif de première ligne. Elle participe à la rédaction et à la mise en forme de documents officiels, assure un service courtois au public, et contribue à la bonne gestion des activités internes.

RESPONSABILITÉS PRINCIPALES :

- Accueillir les citoyens, les diriger adéquatement et répondre aux demandes générales;
- Assurer la réception téléphonique, le transfert des appels, la gestion du courrier;
- Rédiger des documents administratifs (procès-verbaux, lettres, tableaux, constats, avis publics);
- Gérer les réservations et l'organisation logistique des salles municipales;
- Effectuer le classement, la numérisation, l'archivage et les sauvegardes informatiques quotidiennes;
- Soutenir la production de la paie, la gestion des absences et certaines tâches comptables;
- Participer à l'application des mesures d'urgence et au maintien de la sécurité des données.

QUALIFICATIONS RECHERCHÉES :

- Formation ou expérience pertinente en secrétariat ou administration;
- Maîtrise de la suite Microsoft Office (Word, Excel, Outlook);
- Sens de l'organisation, autonomie, discrétion et professionnalisme;
- Capacité à travailler en équipe et à interagir avec le public avec courtoisie et efficacité.

DATE D'AFFICHAGE : 2025-06-06

Information : Direction générale – 418 756-3444



Défi fleuri 2025

Le **défi fleuri** est de retour ! Cette année encore, l'objectif reste d'encourager les propriétaires de résidences ou commerces à embellir et verdier le milieu.



Les critères pour se qualifier sont les aménagements paysagers des propriétés en façade avant par : le choix des végétaux, l'équilibre de l'aménagement, la propreté des lieux, la présence combinée d'arbres, d'arbustes, de végétaux comestibles, de plantes vivaces et d'annuelles, la vue d'ensemble et l'harmonie visuelle.

Participez en nous transmettant une photo qui cadre bien votre aménagement entre le 15 juillet et le 15 août ! Un jardinier sera récompensé pour ses efforts.

Pour se qualifier, les participants devront recevoir une note globale supérieure à 60 %, déterminée selon les critères énumérés. Le gagnant sera tiré au hasard et recevra un prix de 100 \$ parmi les finalistes ayant obtenu la note de passage et un deuxième prix de participation de 50 \$ sera tiré au hasard parmi les participants.

Maintenons nos efforts pour conserver les quatre fleurons acquis !

Concours un arbre, une histoire



La municipalité est à la recherche d'arbres qui possèdent une valeur particulière, soit due à leur histoire, à leur dimension, à leur forme, ou à leur importance culturelle sur son territoire. Ils peuvent être considérés comme des reliques vivantes témoignant de l'histoire locale.

Si vous avez un de ces géants silencieux sur votre terrain ou connaissez un endroit où se cache un de ces joyaux, vous courez la chance de remporter un prix de 100 \$.

Vous avez jusqu'au 15 août pour nous le dénoncer. Prenez une photo et précisez l'espèce, l'emplacement et indiquez votre nom, adresse et numéro de téléphone. La photo peut être une impression que vous postez ou venez porter à l'hôtel de ville ou tout simplement nous la transmettre via notre courriel administration@causapsca.quebec.

Petits et grands, suivez les racines

